

Entente Nautique d'Aix-les-Bains Aviron

Depuis 1882

22 avenue Daniel Rops – 73100 AIX-LES-BAINS - avironaix@gmail.com – www.avironaix.fr

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Au Centre Culturel et des Congrès à Aix-les-Bains le 19 novembre 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf novembre à dix-sept heures, les membres de l'association de « l'Entente Nautique d'Aix-les-Bains Aviron », déclarée à la préfecture de la Savoie sous le numéro 10572 le 20 novembre 1953 et publiée au Journal Officiel du 25 novembre 1953 se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Centre Culturel et des Congrès, rue Jean Monard, à Aix-les-Bains.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le conseil d'administration en date du 23 octobre conformément aux articles 10 et 11 des statuts.

L'Assemblée était présidée par M. BICHET Stéphane président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme. CALLOUD Evangéline, secrétaire de l'association, de M. LEHR Gilles, trésorier de l'association, de M. MAZZEGA Julien, trésorier adjoint de l'association et de M. PAULIN Thibaut, vice-président de l'association.

M. CALLOUD Dominique, vérificateur aux comptes de l'association, régulièrement convoqué, était présent.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 81 membres de l'association sur 287 sont présents.

En conséquence, le quorum prévu par l'article 10 des statuts n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut valablement délibérer. Le comité directeur, prévenu de l'absence de très nombreux adhérents, avait décidé de tenir une seconde assemblée à dix-sept heures et trente minutes comme mentionné sur la convocation, à l'effet de pouvoir délibérer à la majorité des membres présents ou représentés.

M. BICHET Stéphane ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale ordinaire.



Entente Nautique d'Aix-les-Bains Aviron

Depuis 1882

22 avenue Daniel Rops – 73100 AIX-LES-BAINS - avironaix@gmail.com – www.avironaix.fr

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ordre du jour a été rappelé par le Président, elle s'organise donc de la manière suivante :

- Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire 2022 par le Président de l'association,
- Allocution de bienvenue du Président,
- Rapport Moral du Président,
- Rapport financier du Trésorier adjoint,
- Rapport des Vérificateurs aux comptes,
- Présentation du bilan prévisionnel 2023,
- Election des Vérificateurs aux comptes pour l'Assemblée générale 2023,
- Rapport de la vie du club,
- Rapport sportif,
- Félicitations aux finalistes et médaillés 2022,
- Discours des élus présents,
- Remise du Challenge Georges Carret,
- Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration,
- Clôture de l'Assemblée générale par le Secrétaire général,

Le Président a précisé que l'ensemble des documents ont été mis à disposition à chacun des membres qui le souhaitait à l'entrée de salle de réunion ce jour.

Il a été fait lecture des différents rapports :

- rapport moral présenté par M. BICHET Stéphane, président de l'association,
- rapport de la vie du club présenté par M. PAULIN Thibaut, vice-président,
- rapport financier présenté par M. MAZZEGA Julien, trésorier adjoint,
- rapport sportif présenté par M. BICHET Stéphane, président,
- rapport de la section loisirs présenté par Mme PETIT-ROULET Christine, membre du conseil d'administration.



Entente Nautique d'Aix-les-Bains Aviron

Depuis 1882

22 avenue Daniel Rops – 73100 AIX-LES-BAINS - avironaix@gmail.com – www.avironaix.fr

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les différents rapports et bilans sont tous approuvés à l'unanimité.

Le président s'adresse à l'assemblée et demande si M. Dominique CALLOUD souhaite procéder à la vérification des comptes pour l'assemblée générale 2023. M. Dominique CALLOUD a accepté, personne d'autre n'étant opposé ou souhaitant se présenter pour cette mission.

Le président, M. BICHET, remet le challenge Georges CARRET, récompensant le ou les rameur(s) le(s) plus représentatif(s) de l'association pour la saison écoulée tant sur le plan sportif que pour son état d'esprit au sein du club. Cette année, c'est Eric BAUDINO qui reçoit ce challenge.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. BICHET Stéphane déclare la séance levée à dix-neuf heures et trente minutes.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Aix-les-Bains, le 19 novembre 2022.

Stéphane BICHET, *Président*

Evangéline CALLOUD, *Secrétaire*

